



CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2024

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 04 juin 2024, à 20h30, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 28 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Luc MONTARLOT, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Jérôme BOYER, Marjorie GIVRE, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Sophie REBERGUE.

Excusés : Alain JOLIVET (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Paul MEUNIER (donne pouvoir à Sébastien CHRISTOPHE), Noémie SARNIN (donne pouvoir à Emilie PEYRARD)

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 5 avril 2024.

➤ **Convention bibliothèque**

Mme Emilie PEYRARD explique que les bibliothèques municipales sont organisées et financées par les communes mais que le département de la Loire met en œuvre une politique de lecture publique visant le développement social et culturel de la population et l'accès de tous les ligériens aux services d'une bibliothèque.

Elle explique que ces conventions ont pour objet l'accompagnement des territoires dans le fonctionnement et le développement de leur bibliothèque. Elles tiennent compte des stades de développement de chaque bibliothèque et de leurs objectifs à venir. Cette convention s'inscrit dans le schéma de lecture publique du Département visé en préambule, dans un esprit de co-construction, intégrant des obligations pour chacune des parties en vue de proposer un service de qualité à la population.

Dans cette convention il est également indiqué que la commune s'engage à disposer d'un budget de 2€ minimum par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité. Cette somme est un objectif à atteindre mais pas une obligation.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette convention.

➤ **Achat parcelle**

Nous allons prochainement reboiser la parcelle 731, et sous les conseils de l'ONF nous allons procéder à l'achat des parcelles 731 appartenant à Mme Vaginay et 716 appartenant à M. Bruno Vaginay afin de les reboiser en même temps.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'achat de ces 2 parcelles.

➤ **RPQS Eau et Assainissement**

Les 2 RPQS étant toujours en attente de validation sur le site de « SISPEA », nous ne pouvons pas les voter ce soir.

➤ **Lotissement communal**

Monsieur le Maire rappelle que 3 possibilités s'offrent à nous :

1. Nous partons seul dans la création de ce lotissement en viabilisant l'ensemble puis en vendant les terrains ;
2. Nous nous occupons de la viabilisation et un promoteur nous fait une proposition pour l'achat de parcelles ;
3. Nous avons une proposition d'achat d'un lotisseur et nous lui confions la création de ce lotissement.

Suite à la rencontre avec notre conseillère aux décideurs locaux, Mme Brochier, nous avons eu énormément d'informations et beaucoup de choses se sont éclaircies.

L'emprunt à faire sera bien moins important que prévu initialement, de plus, nous aurons (tous les trimestres) des retours de TVA sur les travaux de viabilisation. En revanche, la mauvaise nouvelle c'est que nous devons payer une TVA sur marge (calculée sur la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des terrains)

Comme évoqué au dernier conseil, nous avons eu 2 rendez vous avec 1 promoteur et 1 lotisseur le jeudi 11 avril.

Suite à ces RDV nous attendions des propositions, mais seul le promoteur nous en a fait une, il y a quelques heures ... Nous devons donc encore étudier cette proposition.

Nous ne délibérerons pas encore ce soir pour ce lotissement, mais un conseil exceptionnel sera convoqué sans doute dans quelques jours car si nous souhaitons que ce projet avance, et voit le jour, il faut faire vite.

➤ **Service unifié**

Pour rappel, nous avons lancé un marché public « La recherche de fuites et la réalisation d'astreinte pour les services d'eau potable du service unifié d'eau potable » fin mars.

De nombreuses questions nous ont alors été posées. Du fait de ces questions, nous avons repoussé de 3 semaines la fin du marché.

Celui-ci s'est donc terminé le mercredi 22 mai.

Une réunion d'ouverture des plis du service unifié s'est déroulée juste avant ce conseil. Durant cette réunion, le choix de l'entreprise retenue devait être décidé et, nous devons alors délibérer pour continuer les démarches sauf que suite à cette réunion d'ouverture des plis, il a été impossible de choisir car les entreprises ont répondu sur des éléments complément différents. Ce marché va donc être dénoncé, le cahier des charges va être retravaillé et une nouvelle consultation sera lancée.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Election Européenne 9 juin : Nous vous rappelons l'obligation pour les élus d'être présents pour la tenue des bureaux de vote.

Assainissement : Suite aux différentes demandes de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, nous n'avons pas de bonnes nouvelles. Le Département étant en manque de financement, aucun dossier ne passera pour ce 1^{er} semestre 2024, notre dossier devrait donc passer en commission de septembre, mais nous avons peu d'espoir quant à l'attribution de subvention. Idem pour l'Agence de l'Eau ...

Voirie : Suite aux consultations pour le programme voirie, c'est l'entreprise Thivent qui a été retenue avec une grosse différence de prix. (Thivent : 24 884.11€ HT // Eurovia DALA : 36 668.00€ HT // Eiffage : 51 997.95€ HT)

Les travaux devraient débuter courant juin sur le chemin des fours à Chaux et sur le chemin du haut d'Essertine.

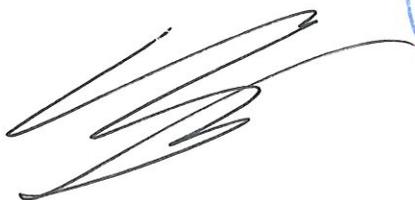
Neutralisation : L'entreprise Chavany TP va effectuer des travaux sur le chemin d'accès à la neutralisation qui est en pente. Le devis s'élève à 6 113.34€ TTC. La commune d'Ecoche nous a déjà donné son accord pour une participation à hauteur de 15% de ce montant (selon notre convention), soit un montant de 917€.

Travaux divers (salle des sports, salle des fêtes) : Les travaux des bâtiments communaux sont programmés aux dates suivantes :

Extension local technique : octobre 2024

Changement des poignets, fermetures portes, ajout de menuiserie local technique, etc le : 13 juin

Jérôme Viodrin
Maire de Mars



Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance

